

Le **FO VRAI** JOURNAL

La section Force Ouvrière de la DDFiP des Landes vous informe :

L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF) ET DIFFÉRENTS ÉLUS S'INQUIÈTENT DE LA GÉOGRAPHIE REVISITÉE ET LE DISENT !

Alors que l'on apprend que la Ville de Bobigny (93) et la région Pays de la Loire (44) ont succombé après Hyères (83) à la lettre de retape sonnante et trébuchante, que nous avons qualifiée d'abjecte, des ministres Darmanin et Dussopt, d'autres élus locaux, par la voix de l'Association des maires de France (AMF), expriment leurs plus vives réserves quant à l'expérimentation des agences comptables et la «fermeture accélérée des trésoreries».

Au niveau local, certaines communautés de communes votent des délibérations contre cette vague de démantèlement des services publics en milieu rural et exigent le maintien des trésoreries de proximité. C'est le cas notamment de la communauté de communes « Isle Vern Salembre » en Dordogne, lors de son conseil communautaire du 21 mars 2019.

Ce dernier a ainsi décidé, à l'unanimité de ses membres, de s'opposer «à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural» et d'exiger « le maintien des trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles en matière de recouvrement de l'impôt, de tenue des comptes des hôpitaux, des EHPAD, des collectivités locales et établissements publics locaux».

Des élus de terrain, également parlementaires, alertés par les syndicats, écrivent au ministre Darmanin pour exprimer leur inquiétude à l'annonce par leur DDFiP de sa volonté de fermer des trésoreries.

Expérimentation des agences comptables dans le secteur public local : l'AMF émet les plus vives réserves et demande des études d'impact

Réunis en Bureau, les élus de l'AMF ont tenu à rappeler leurs plus vives réserves quant à l'expérimentation d'agences comptables dans le secteur public local, instaurée par l'article 243 de la loi de finances pour 2019.

Ainsi par convention et sur une durée de trois ans, un agent comptable qui peut être le comptable public de la DGFIP sera nommé et intégré dans les services financiers locaux.

Même si le dispositif reste facultatif, il représente un coût financier pour les collectivités avec la prise en charge de personnels comptables de l'Etat. L'essentiel des coûts liés à la rémunération de ces agents seront à la charge de la collectivité. Ce sera un nouveau transfert de charge non compensé aux dépens des collectivités.

Le projet de décret d'application de la loi rendrait possible, avec l'accord de l'ordonnateur, la suppression de la séparation entre l'ordonnateur et le comptable. L'AMF demande le maintien de la séparation car c'est une garantie d'efficacité et de protection pour les élus et les finances des

collectivités. L'AMF alerte sur le risque juridique de responsabilité de l'ordonnateur qui n'a d'ailleurs



fait l'objet d'aucune évaluation.

Au-delà, l'AMF rappelle que la suppression de la séparation de l'ordonnateur et du comptable ne figure pas à l'article 243 de la loi de finances 2019. L'AMF demande si une telle disposition relève d'un décret d'application.

L'élargissement de cette expérimentation entraînerait la fermeture accélérée des trésoreries, illustration du retrait des services de l'Etat dans les territoires. Les CFP de proximité, établissements de recouvrement mais aussi de conseil et de suivi auprès des collectivités et des contribuables, jouent un rôle essentiel notamment dans les territoires ruraux. La disparition d'un service de proximité risque encore d'accroître le sentiment de relégation et d'abandon des habitants de ces territoires.



AUJOURD'HUI, DEMAIN TOUS DANS L'ACTION

Le Directeur Général a trouvé utile d'inciter la Direction régionale d'Occitanie à assigner en référé au tribunal administratif de Toulouse 40 collègues ayant participé à des actions de grève avec blocage de sites ainsi que les 4 secrétaires des sections syndicales FO, Solidaires, CGT et CFDT.

L'audience a eu lieu mercredi 3 avril et, **le juge de référé a rendu le 4 avril une ordonnance indiquant qu'il n'y avait plus lieu de statuer**, la situation de blocage ayant cessé.

Cette ordonnance démontre que la justice administrative a refusé de se faire instrumentaliser et constitue une forme de victoire pour les agents en cause et les organisations syndicales.

Pour autant, **cet épisode en dit très long sur la volonté de la Direction Générale de faire plier toute résistance à ses réformes.** Ainsi, nous venons d'apprendre qu'à titre préventif, un modèle de lettre à destination des agents participant à des actions de blocages a été adressé aux directions locales dès le mois d'août de l'année dernière. Ce modèle, envoyé à l'appui d'une note concernant les actions susceptibles de perturber le fonctionnement des services, **visait clairement l'intimidation des militants** et pas que des Toulousains. Sa date d'envoi indique aussi que la Direction Générale avait dès le départ parfaitement imaginé que les réformes en cours de conception ne rencontreraient pas l'assentiment des personnels.

Alors, envoyer au Directeur général des communiqués et motions de soutien à nos camarades Toulousains c'est bien, s'exprimer sur les réseaux sociaux c'est moderne et sans doute utile à la prise de conscience. Mais, ça ne remplacera jamais la **mobilisation massive indispensable pour faire reculer le Ministre et le Directeur Général.** Faire en sorte que l'action de nos camarades Toulousains soit le début d'une action de plus grande ampleur, c'est être toujours plus nombreux à s'impliquer et s'engager. **Le seul moyen de les soutenir vraiment, c'est de s'engager massivement et dans l'unité la plus large dans toutes les formes d'actions initiées par les syndicats nationaux et les sections locales dans les semaines qui viennent** en particulier en faisant de la campagne IR un nouveau temps fort de la défense de nos missions, de nos emplois et de nos implantations.

Demain, si nous sommes tous en grève de manière massive et coordonnée, nous pouvons faire reculer le ministre et le directeur général. Nous l'avons déjà fait dans un passé pas si lointain, c'est possible, c'est une question de volonté collective. C'est d'autant plus possible que nous ne sommes plus seuls et que, d'ores et déjà des voix s'élèvent au sein des associations d'élus locaux pour dénoncer les réformes en cours à la DGFIP.



Depuis le 10 avril 2019, la campagne des déclarations des revenus est ouverte sous la signature :

« En 2019, déclarer ses revenus est obligatoire et en ligne c'est mieux ».



Les grands axes et les principales nouveautés de la campagne :

- L'obligation de télédéclarer pour tous les foyers quel que soit leur revenu fiscal de référence pour l'année 2018, dans la mesure où la résidence principale est équipée d'un accès internet et que les usagers s'estiment en mesure de télédéclarer.

- Le crédit d'impôt modernisation du recouvrement (CIMR) : afin d'éviter un double paiement, en 2019, de l'impôt sur le revenu 2019 (prélevé à la source) et de l'impôt sur le revenu 2018.

- La notion de revenus exceptionnels ainsi que les revenus exclus du champ du PAS (notamment les revenus de capitaux mobiliers, les plus-values mobilières et immobilières, les gains de levée d'options ou d'acquisition d'actions gratuites) qui restent imposés en 2019, selon les modalités habituelles.

Date limite de déclaration en ligne pour le département des Landes : mardi 28 mai

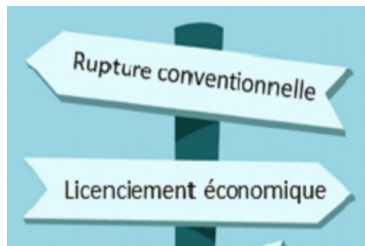
RUPTURE CONVENTIONNELLE COLLECTIVE À LA CAISSE DES DÉPÔTS

Article à lire par tous ceux qui se croiraient encore à l'abri

Alors que la Caisse des Dépôts doit rendre public les résultats 2018 de la CDC, qui comme chaque année, devraient se situer entre 1,5 Md€ et 2,5 Md€, un projet d'accord sur une rupture conventionnelle collective (RCC) a été présenté aux organisations syndicales.

Ce projet porterait sur une suppression d'une centaine d'agents pour le moment.

Il s'adresse aussi bien aux salariés de droit privé qu'aux fonctionnaires de la CDC.



Pour tous les personnels de la CDC les voyants sont au rouge.

Pour les personnels privés, le compte n'y sera pas et pour les fonctionnaires, outre le fait que leur indemnité de rupture sera fiscalisable comme pour leurs collègues, il est inutile de rappeler qu'aucun fonctionnaire ou personnel sous statut n'a droit à l'indemnisation chômage.

Sous le prétexte fallacieux d'alléger la masse salariale, le directeur de la CDC répond avec cette

rupture conventionnelle collective à la demande formulée par M. Le Maire, Ministre de l'économie et des Finances dans sa lettre de mission.

FO Finances et son syndicat national de la CDC ne peuvent pas accepter une RCC alors que, d'une part, la CDC génère des résultats plus que confortables, et d'autre part, la CDC n'a jamais eu autant recours aux intérimaires et contractuels du fait d'activités exponentielles et notamment d'objectifs en région liées à la Banque des Territoires ! C'est une aberration !

La CDC a toujours été à la pointe des évolutions de la Fonction Publique.

A cette occasion la CDC sert de laboratoire «anti-social».

La casse du statut général de la Fonction Publique est en marche. Au travers de cette proposition, la CDC en est l'avant-garde.

D'ores et déjà, le syndicat majoritaire de la CDC (l'UNSA), dans une vision opportuniste et de court terme, accueille avec bienveillance cette proposition et voudrait même la voir étendue à plusieurs centaines de salariés.

Ce projet n'est que l'antichambre du projet de "transformation de la Fonction Publique " et les prémices de la réforme des retraites.

La rupture conventionnelle collective est une des mesures emblématiques des ordonnances Macron, votées en 2017 et dont FO demande l'abrogation.

A qui le tour ?



Résultat de la grève du 28 mars 2019

Taux de la DFDIP	19,15 %
Taux national	14,89 %
Catégorie C	24,63 %
Catégorie B	20,37 %
Catégorie A	15,58 %
Catégorie A+	2,33 %

Voici le détail par services :

Direction	7,14 %
SIP-CDI-CDIF	34,15 %
SIE-SIP/SIE-PRS	23,61 %
Trésoreries	7,48 %
Brigades,BCR,PCE,PCRP	40,00 %
SPF	34,62 %



PROJET DE LOI FONCTION PUBLIQUE
FONCTIONNAIRES
LE GOUVERNEMENT VEUT DONNER
DU SENS A NOS MISSIONS
TOUS EN GRÈVE LE 9 MAI



HOROSCOPE DES SERVICES



SIE: Vous allez vous rapprocher..... de la sortie. Le sie new look, 2 par département, c'est 80 km pour certains. Mais soyez joyeux, l'itinérance, c'est super bobo.



SIP: Cousins des SIE, ce qui vous attend pas de bras, pas de chocolat. Le privé, vous attend à bras ouvert... enfin vous pouvez toujours attendre.



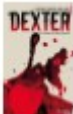
PRS: Les amis de l'URSSAF, amis de droit privé vous aideront. Bien sûr, vous ne serez pas du tout harcelés et la mobilité forcée, vous ne la connaîtrez pas.



SPL: L'amour est au coin de la rue. Le changement d'employeur vous amène à changer votre fusil d'épaule. La technique des yeux de biche est à acquiescer.



Trésorerie Hospitalière: Entfilez votre blouse, et écrivez comme des cochons pour faire médical. Hippocrate c'est votre nouveau serment, je le jure.



Trésorerie Mixte: Préparez-vous au changement. Etant amputé du recouvrement, comment survivre avec la moitié de ses organes ??



SFP: vous ne savez pas travailler, le vieux notaire gâteau, lui sait faire. Mais pour intégrer son équipe, apportez des chocolats.



CDIF: Ô Toulouse, Ô Toulouse, l'IGN est déjà au complet. A Pôle emploi, ils sont très gentils. Et puis la taxe foncière, c'est trop compliqué.



Contrôle fiscal: Vous allez essayer de devenir un maître du contrôle fiscal comme l'agent Darmanin alias l'inspecteur Gadget.



Direction: Vous vous croyez proche du bon dieu. La météo étant mauvaise, vous n'éviterez pas la foudre. Attention aux odeurs de roussi.



Var amendes: Vous êtes les oubliés. Bah, faut pas vous inquiéter, vous restez toujours les oubliés. Personne ne répondra à l'appel d'offrir pour vous embaucher.



L'état Major: Aucune inquiétude, votre futur est tout tracé et avec le sourire en plus. L'hécatombe est derrière vous, c'est que pécadille.

EN BREF :

Pascal ANOULIES est nommé DDFIP des Landes en remplacement de JC ROQUES

Mouvements des Chefs de service en Avril
*Stéphane SUTTER au CFP de St Sever,
 Chantal LAVIGNE à la trésorerie de Morcenx,
 Jean GANTE au CFP de St Martin de Seignanx,
 Thierry CHAUNIER à la trésorerie Dax CH,
 Isabelle SAHORES à la trésorerie de Dax Agglo*

Portail action sociale interministérielle
 Depuis le 10 avril, le portail de l'action sociale des ministères économiques et financiers est accessible à tous les agents, actifs et retraités, et à leurs proches. Au menu de ce site : Restauration, logement, enfance et famille, vacances et loisirs, accompagnement social, aides financières et complémentaire santé.

Élections européennes : période de réserve !
En raison des prochaines élections européennes le 26 mai 2019, une période de réserve devra être observée du lundi 06 mai au dimanche 26 mai inclus.



- Responsable cat. A : Jean-Philippe CAMPAGNE
 DDFiP – Tél : 05-58-46-72-80
jean-philippe.campagne@dgfip.finances.gouv.fr
 - Responsable cat. B : François SOULEYREAU
 SIP de Dax – Tél : 05-58-56-63-45
francois.souleyreau@dgfip.finances.gouv.fr
 - Responsable cat. C : Stéphane BARDUGONI
 Trésorerie de Roquefort - Tél : 05.58.45.88.19
stephane.bardugoni@dgfip.finances.gouv.fr

Indignez vous , contactez nous, Syndiquez-vous !
Section F.O.-DGFIP des LANDES
UNION DEPARTEMENTALE FORCE OUVRIERE
 97 place Caserne Bosquet BP 217
 40004 MONT DE MARSAN CEDEX
 Tél : 05 58 46 23 23 – 06 30 18 96 35

Je soutiens FO, j'adhère !

Retrouve toutes les dernières inFOs sur ton mobile :

Nom : _____ Prénom : _____
 Grade : _____ Echelon : _____
 Date prise de rang : _____
 Adresse administrative : _____
 Adresse personnelle : _____
 E-mail : _____ Tél : _____

Je souhaite recevoir les informations de FO DGFIP par mail.

